



Ville de Marly

Pôle SPORTS – CULTURE - ASSOCIATIONS
Maison de Quartier de La Briquette
JNV / NH / JF
N°DC-2022-139

Envoyé en préfecture le 19/01/2023
Reçu en préfecture le 19/01/2023
Publié le 
ID : 059-215903832-20221209-DC_2022_139-AU

République Française

Département du Nord

Mairie de Marly

DECISION DU MAIRE

Objet : Salle Polyvalente de la Maison de Quartier
29 rue de Champagne, Marly
Tarification

Le Maire de la Ville de Marly ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22.

Vu la délibération N°20-09 en date du 03 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant la nécessité de fixer le tarif de location de la salle polyvalente de la maison de Quartier de La Briquette, sise 29 rue de Champagne à Marly

DECIDE

A compter du 9 décembre 2022, le tarif de location de la salle polyvalente de la maison de Quartier de La Briquette, sise 29 rue de Champagne à Marly sera :

Tarif pour la ½ journée de location	Domiciliée sur la commune	Domiciliée à l'extérieur de la commune
Association	Gratuit	120,00 €
Structure d'enseignement, de formation et entreprise	140,00 €	180,00 €

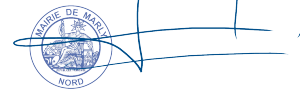
Tarif de location à l'heure	Domiciliée sur la commune	Domiciliée à l'extérieur de la commune
Association	Gratuit	60,00 €
Structure d'enseignement, de formation et entreprise	60,00 €	60,00 €

Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au Comptable de la Collectivité ;

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à MARLY,
le 9 décembre 2022

Le Maire,
Jean-Noël VERFAILLIE



*Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le
et de la publication le*